

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 2 MARS 2020 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL**

**ÉTAIENT PRÉSENT** : M. André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M. Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

La secrétaire-trésorière, Mme Annie Bellefleur est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20h.

**DIVULGATION D'INTÉRÊTS PAR M. MARC L'HEUREUX**

M. Marc L'Heureux, maire désire divulguer son intérêt dans les décisions prises par le conseil municipal lors de son absence aux deux dernières séances, relativement à la vente d'une partie du lot 3 646 458. M. L'Heureux désire préciser qu'il n'a en aucun temps participé aux discussions ni influencer les décisions.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

200030

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour suivant proposé :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 3 février 2020*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Transport*
  - 5.1. *Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale*
  - 5.2. *Période de questions - Transport*
6. *Hygiène du milieu*
  - 6.1. *Mandat du paysagement*
  - 6.2. *Période de questions – Hygiène du milieu*
7. *Aménagement et Urbanisme*
  - 7.1. *Constitution et Nominations au Comité Environnement*
  - 7.2. *Demande de dérogation mineure – 31 rang des Vents*
  - 7.3. *Demande de dérogation mineure – 22 chemin Le-Tour-du-Carré*
  - 7.4. *Demande d'autorisation à la CPTAQ – Aliénation/Lotissement Lot 4 092 799*
  - 7.5. *Demande d'autorisation à la CPTAQ – Utilisation à une fin autre que l'agriculture – Lot 3 647 473*
  - 7.6. *Période de questions – Aménagement et Urbanisme*
8. *Loisirs et Culture*
  - 8.1. *Autorisation de signature des protocoles d'entente avec la MRC des Laurentides liés au développement culturel*
  - 8.2. *Soutien aux athlètes sélectionnés pour Les Jeux du Québec – Été 2020 et Hiver 2021*
  - 8.3. *Période de questions – Loisirs et Culture*
9. *Varia*

10. *Parole aux membres du conseil*

11. *Période de questions*

12. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

**3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020**

200031

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie  
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 3 février 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

**4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

200032

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie  
APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 28 février 2020 totalisant la somme de 130 994.18\$ et regroupant les chèques 10309 à 10366, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 62 172.73\$ et regroupant les prélèvements no 3483 à 3529 soient approuvées.

ADOPTÉE

**5.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

200033

ATTENDU QUE dans le cadre de sa planification quinquennale sur la réfection des chemins la Municipalité de Brébeuf prévoit effectuer cette année des travaux sur le rang des Collines et le chemin Le-Tour-du-Carré;  
ATTENDU QUE ces travaux qui seront effectués en 2020 sont évalués à 50 000\$;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie  
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE demander à la députée de Labelle, madame Chantale Jeannotte, que nous soit octroyée une assistance financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale pour effectuer les travaux de réfections majeures planifiées par le conseil pour l'année 2020.

ADOPTÉE

**6.1. MANDAT PAYSAGEMENT AU COMPLEXE MUNICIPAL**

200034

ATTENDU QUE Jardins Passion dépose une offre de service pour le paysagement du complexe municipal au montant de 643.50\$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2020;  
ATTENDU QU'il est à propos pour la municipalité de Brébeuf de faire un aménagement floral au bureau municipal.  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia  
APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confier le travail de paysagement du complexe municipal à Jardins Passion conformément à son offre de service.

ADOPTÉE

**7.1 CONSTITUTION ET NOMINATIONS DU COMITÉ EN ENVIRONNEMENT DE BRÉBEUF**

200035

ATTENDU QUE le conseil municipal de Brébeuf désire constituer un Comité en Environnement;  
ATTENDU QUE ce comité sera consultatif et pourra faire des recommandations au conseil municipal de Brébeuf;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré  
APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'un Comité en Environnement soit créé;

QUE le maire, M. Marc L'Heureux, soit d'office membre du comité;  
QUE M. Alain St-Louis soit le conseiller responsable du comité;  
QUE l'inspectrice en bâtiments adjointe, Mme Sandy Duncan, agisse à titre de secrétaire du comité;  
QUE le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Caron, puisse assister aux rencontres du comité;  
QUE les personnes suivantes, tous contribuables de la municipalité de Brébeuf, soient nommées membres du comité consultatif en environnement:  
M.Michel Richard,  
M.Nicolas Kim,  
M.Jean-Marie Desforges  
QUE d'autres membres seront nommés dans une séance subséquente afin de compléter le comité.

ADOPTÉE

200036

**7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 31 RANG DES VENTS**

ATTENDU QUE le propriétaire du 31, Rang des Vents dépose une demande de dérogation mineure dans le but de lotir un terrain avec bâtiment existant avec une profondeur minimum de 44,38 mètres au lieu de 60 mètres, ce qui contrevient au règlement de lotissement numéro 2003-02;  
CONSIDÉRANT QUE la profondeur minimum pour le lotissement d'un terrain est de 60 mètres;  
CONSIDÉRANT la présence de bâtiments existants qui feront partie du futur lot;  
CONSIDÉRANT l'obligation pour les bâtiments de respecter les marges prescrites à la grille de zonage et à l'impossibilité de respecter ces marges si la profondeur minimum de 60m est maintenue;  
ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la réduction de la profondeur minimum à 44,38 mètres au lieu de 60 mètres;  
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier  
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure pour la réduction de la profondeur minimum à 44,38 mètres au lieu de 60 mètres.

ADOPTÉE

200037

**7.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 22 CH.LE-TOUR-DU-CARRÉ**

ATTENDU QUE le propriétaire du 22, chemin Le-Tour-du-Carré dépose une demande de dérogation mineure dans le but d'obtenir un permis de construction avec implantation d'une passerelle à 0.85 mètre de la ligne latérale au lieu du 1 mètre, ce qui contrevient au règlement de zonage numéro 2002-02;  
CONSIDÉRANT QUE la marge latérale pour l'implantation d'une passerelle est de 1 mètre actuellement;  
ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la réduction de la marge avant à 0.85 mètre au lieu de 1 mètre;  
CONSIDÉRANT la présence d'arbres le long de la ligne de propriété qui seront conservés, cela gardera l'intimité avec la propriété voisine.  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis  
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure pour la construction avec implantation d'une passerelle à 0.85 mètre de la ligne latérale au lieu du 1 mètre.

ADOPTÉE

200038

**7.4 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ALIÉNATION/LOTISSEMENT – LOT 4 092 799**

ATTENDU QUE M. Charles Perreault de la ferme Raylou demande à la CPTAQ le droit de lotir une parcelle de terrain du lot 4 092 799 avec tous les bâtiments si trouvant soit la maison, les bâtiments de fermes, plus une partie de terrain où le futur réservoir à déjection animal sera construit d'une superficie de 1,6 ha;

ATTENDU QUE la demande a pour but de vendre la propriété à un jeune agriculteur de la relève qui possède déjà des vaches laitières avec quota;  
ATTENDU QU'actuellement le jeune agriculteur de la relève est en location et qu'il n'a pas la possibilité de faire l'achat de la terre où il est locataire;  
ATTENDU QUE l'exploitation du jeune agriculteur de la relève à moins de 5 ans d'existence et qu'il n'a pas les moyens financiers d'acquérir une terre complète sans mettre en péril financièrement son entreprise;  
ATTENDU QUE les bâtiments agricoles situés sur le lot 4 092 799, sont encore adéquats pour l'exploitation d'une ferme laitière et qu'ils ne sont pas utilisés;  
ATTENDU QU'afin d'implanter un réservoir à déjection animal en respectant les marges de recul prescrites à la réglementation, la superficie de 1,6 ha permet de consolider l'ensemble des équipements agricoles sur le même terrain.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande d'aliénation/lotissement de M. Charles Perreault de Ferme Raylou pour lotir et vendre une partie du lot 4 092 799 d'une superficie de 1,6 ha à un jeune agriculteur de la relève.

ADOPTÉE

**7.5 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 3 647 473**

200039

ATTENDU QUE Benoit Demers et France Paquin demandent auprès de la CPTAQ l'autorisation pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture sur une partie du lot 3 647 473;

ATTENDU QUE la demande vise le droit de passage sur un chemin existant de 230 mètres de longueur par 7 mètres de largeur sur le lot 3 647 473 pour accéder au lot 5 980 976;

ATTENDU QUE le lot 5 980 976, n'est pas situé dans la zone agricole;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture sur une partie du lot 3 647 473.

ADOPTÉE

**8.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

200040

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est signataire de l'Entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications;  
CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la municipalité de Brébeuf devra, au cours de l'année 2020, signer des protocoles d'ententes liés au développement culturel avec la MRC des Laurentides pour la réalisation de différents projets;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le directeur général, M. Pascal Caron et/ou la secrétaire-trésorière, Mme Annie Bellefleur soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les protocoles d'ententes à intervenir au cours de l'année 2020 avec la MRC des Laurentides, au montant maximal de 5000\$, liés au développement culturel et découlant de l'Entente de développement culturel intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

**8.2 SOUTIEN AUX ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS POUR LES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2020 ET HIVER 2021**

200041

ATTENDU QUE Loisirs Laurentides applique des frais d'inscription de 145\$ par athlète pour une participation aux finales provinciales des Jeux du Québec, Été 2020 et Hiver 2021;  
ATTENDU QU'une demande a été adressée pour que la municipalité de Brébeuf assume le remboursement des frais d'inscription de 145\$ par athlète pour une participation aux finales provinciales des Jeux du Québec, Été 2020 et Hiver 2021;

ATTENDU QUE la liste des athlètes provenant de la municipalité de Brébeuf nous sera transmise;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf assume le remboursement total ou en parti des frais d'inscription de 145\$ par athlète provenant de la municipalité de Brébeuf , divisé en le nombre de demandes, pour une enveloppe globale de 435.00\$  
ADOPTÉE

**8. VARIA**

**9. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20h30 et se termine à 20h33.  
Les membres du conseil répondent aux questions des contribuables.

**11. LEVÉE**

**200042**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance. Il est 20h33.  
ADOPTÉE

*Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général